

DATE DE CONVOCATION : 25 Juin 2020

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE- – M. VILLEGER – MH. AUBINEAU - T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – JP DESLIAS – JF CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – E. PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. CLEMENTEL – S. RAYNAUD – C. NANGLARD – P. BERTON – C. TESSIER.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à M.A. CHEVALIER – C. NANGLARD donne pouvoir à P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: G. MIGNON – C. NANGLARD

SECRETAIRE DE SÉANCE : G. MICHELY

OBJET : TARIFS 2020-2021 DE LA RESTAURATION SCOLAIRES, GARDERIE ET ETUDES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Éducation et notamment en son article R.53-52, les tarifs de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et primaires de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré, décide **PAR 27 VOIX POUR** :

- ✚ d'appliquer un maintien des tarifs de cantines et de garderie/études surveillées pour la rentrée de septembre 2020 comme suit :

Services	Désignations	Tarifs 2020/2021
Cantine	Enfants domiciliés à Châteauneuf + enfants non castelnoviens dont accord de participation de la commune de résidence (Birac et Graves-Saint Amant)	2,55 €
Cantine	Enfants non domiciliés à Châteauneuf	3,35 €
Cantine	Enfants ULIS quel que soit la commune	2,55 €
Cantine	Adultes	4,30 €
Materne lle	Par enfant et par heure Matin et/ou Soir	1,05 €
Primaire	Forfait garderie du matin	1,05 €
Primaire	Forfait garderie/études surveillées du soir	1,90 €

Primaire	Garderie de 18h30 à 19h00	2,00 €
Collège	Temps d'accueil lundi pour 6° et 5° castelnoviens	2,00 €
Collège	Temps d'accueil lundi pour 6° et 5° non castelnoviens	2,50 €

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE